Image not found or type unknown

transcription non faite du premier mariage

Par **zeynep**, le **27/12/2011** à **13:18**

Bonjour,

Je suis binationale, (turque et française). Mon ex mari aussi est binatinal. Nous sommes marié en 2005 à la mairie en Turquie. Et nous avons divorcé en 2011 en Turquie. Nous avons effectué aucune transcription. Ni celle du mariage, ni celle du divorce. Je dois les effectuer maintenant pour être à jour en France. Quelle et la procédure à suivre ? J'ai vraiment besoin d'aide car je souhaite me remarier avec quelqu'un qui vit en Turquie et le faire venir en France. Donc je dois d'abord régulariser cette situation afin que cela ne me pose pas de souci pour mon deuxième mariage. J'ai contacté un avocat qui m'a informé par téléphone et m'a dit que ca me coutera très cher vers 2000 euros et ca prendra au moins un an et demi. Est-ce que je dois vraiment faire faire ca par un avocat ou je pourrais le faire toute seule? Et combien de temps ca dure environ? Merci d'avance.

Par **Claralea**, le **27/12/2011** à **23:41**

Lire ce lien http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-francais-a-l-etranger/vos-droits-et-demarches/etat-civil/transcription-des-actes-d-etat/article/les-divorces-a-l-etranger

Et au prochain mariage, ne faites pas la meme erreur !

Par **zeynep**, le **28/12/2011** à **11:49**

Merci de m'avoir répondu. J'avais déjà lu ces informations de ce lien. Je comprends qu'il faut faire reconnaitre en France à Nantes mon divorce qui a eu lieu en Turquie. Mais comment faire faire reconnaitre mon divorce alors que j'avais pas fais la transciption de ce mariage ? Pourrais - je faire les deux en même temps à Nantes ? Merci

Par **Claralea**, le **28/12/2011** à **12:42**

Oui, il ne vous reste plus que ça à faire, demander que le mariage puis le divorce soit transcrit en jouant "l'ignorante" et en disant que vous n'etiez pas au courant de la procedure à suivre, que vous aviez fait confiance à votre ex par exemple...

Par **zeynep**, le **28/12/2011** à **12:56**

Oui, en effet c'est ce que je compte faire. Vous êtes une membre comme moi ou vous travaillez dans le domaine juridique ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés